

GARANTIE PROLONGÉE SÉRIE N À ESSENCE



GARANTIE PROLONGÉE CAMIONS À ESSENCE DE CLASSE 3 ET 4

La garantie prolongée pour les camions Isuzu de Série N à essence couvre tous les défauts de matériaux et de fabrication pour les composants suivants :



MOTEUR

Toutes les pièces lubrifiées à l'interne incluant, sans s'y limiter, bloc-cylindres, culasse, carter d'huile, refroidisseur d'huile, carter de thermostat, volant moteur, collecteurs d'admission et les pièces internes suivantes : engrenages de distribution, joints d'huile principaux avant et arrière, pompe à huile, pompe à eau, pistons avec bagues, vilebrequin et paliers, bielles et paliers, boulons de culasse, joint de culasse, soupapes d'admission et d'échappement, ensemble culbuteur, arbre à came et paliers.



ESSIEU MOTEUR

Carter de transmission et toutes les pièces internes.



ASSISTANCE ROUTIÈRE ET REMORQUAGE

Le remorquage est couvert jusqu'au plus proche concessionnaire autorisé Isuzu si le camion ne peut être conduit en raison d'un défaut couvert par la garantie. En cas de crevaison ou de dommage aux pneus, l'Assistance routière Isuzu offre le remorquage jusqu'au plus proche concessionnaire autorisé Isuzu qui offre un service de pneu de camion ou à un atelier de pneus local.



TRANSMISSION

Carter de transmission et toutes les pièces internes.

DURÉE ET KILOMÉTRAGE

La garantie prolongée pour camion de Série N à essence est valide pour 60 mois ou 240 000 kilomètres, à la première échéance.

Les couvertures de garantie sont déterminées par le kilométrage du véhicule et le nombre d'années depuis la date de livraison initiale. Les couvertures de garantie sont limitées à la première de ces deux échéances. Consultez votre concessionnaire autorisé Isuzu pour tous les détails sur la garantie.

LA MEILLEURE FAÇON DE PROTÉGER VOTRE INVESTISSEMENT

Isuzu s'engage à assurer votre satisfaction pour vos camions commerciaux. Votre concessionnaire autorisé Isuzu souhaite aussi votre entière satisfaction et vous invite à vous y rendre pour tous vos entretiens, tant durant qu'après la période de garantie de base et prolongée.

Nous vous recommandons de retourner au concessionnaire qui vous a vendu votre véhicule, car il connaît votre camion et est investi dans le succès de votre entreprise. Si vous déménagez, que vous êtes sur la route ou que vous n'avez pas acheté votre camion d'un concessionnaire autorisé Isuzu, tout concessionnaire autorisé Isuzu peut effectuer pour vous les entretiens et réparations couverts par la garantie de base ou prolongée.

GARANTIE PROLONGÉE SÉRIE N À ESSENCE



GARANTIE PROLONGÉE CAMIONS À ESSENCE DE CLASSE 5

La garantie prolongée pour les camions Isuzu de Série N à essence couvre tous les défauts de matériaux et de fabrication pour les composants suivants :



MOTEUR

Toutes les pièces lubrifiées à l'interne incluant, sans s'y limiter, bloc-cylindres, culasse, carter d'huile, refroidisseur d'huile, carter de thermostat, volant moteur, collecteurs d'admission et les pièces internes suivantes : engrenages de distribution, joints d'huile principaux avant et arrière, pompe à huile, pompe à eau, pistons avec bagues, vilebrequin et paliers, bielles et paliers, boulons de culasse, joint de culasse, soupapes d'admission et d'échappement, ensemble culbuteur, arbre à came et paliers.



ASSISTANCE ROUTIÈRE ET REMORQUAGE

Le remorquage est couvert jusqu'au plus proche concessionnaire autorisé Isuzu si le camion ne peut être conduit en raison d'un défaut couvert par la garantie. En cas de crevaison ou de dommage aux pneus, l'Assistance routière Isuzu offre le remorquage jusqu'au plus proche concessionnaire autorisé Isuzu qui offre un service de pneu de camion ou à un atelier de pneus local.

*La transmission n'est pas couverte par cette garantie prolongée. Allison peut vous offrir une garantie prolongée sur la transmission. Veuillez contacter votre distributeur Allison local pour plus d'information.



ESSIEU MOTEUR

Différentiel, arbres d'essieu, tous les joints et roulements.

DURÉE ET KILOMÉTRAGE

La garantie prolongée pour camion de Série N à essence est valide pour 60 mois ou 240 000 kilomètres, à la première échéance.

Les couvertures de garantie sont déterminées par le kilométrage du véhicule et le nombre d'années depuis la date de livraison initiale. Les couvertures de garantie sont limitées à la première de ces deux échéances. Consultez votre concessionnaire autorisé Isuzu pour tous les détails sur la garantie.

INFORMATION ADDITIONNELLE

Ce qui n'est pas couvert par la garantie prolongée d'Isuzu :

- Dommages ou défaillances dus à un accident, une mauvaise utilisation ou des modifications
- Dommages dus à un défaut d'entretien adéquat ou l'utilisation d'un carburant, d'huile ou de lubrifiant inadéquat
- Les dépenses d'entretien régulier du véhicule
- Les dommages ou pertes économiques

Les couvertures de garantie prolongée sont déterminées par le kilométrage du véhicule et le nombre d'années depuis la date de livraison initiale. Consultez votre concessionnaire autorisé Isuzu pour tous les détails sur la garantie.